

4

(N° 49.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1848.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. ANSIAU.

I.

Demande du sieur Antoine-Joseph ROBERT.

MESSIEURS,

Le sieur Antoine-Joseph Robert a demandé, par requête datée du 8 février 1848, la naturalisation ordinaire.

Né à Utrecht, le 22 octobre 1801, le pétitionnaire habite depuis 1819 la Belgique, où est le siège de sa fortune. En 1824, il a épousé une demoiselle Geelhand, d'Anvers. C'est cette ville qu'il habite depuis cette époque.

Par sa position de fortune, le sieur Robert a pu se vouer à rendre des services gratuits comme administrateur des hospices civils d'Anvers et directeur d'une caisse d'épargne.

Les bourgmestre et échevins de la ville d'Anvers déclarent que le sieur Robert est l'un des habitants les plus notables de cette ville, qu'il a rendu de grands services comme administrateur des hospices et qu'il mérite à tous égards la faveur qu'il sollicite.

La commission vous propose d'accorder la naturalisation ordinaire au sieur Robert.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

DE LEHAYE.

II.

Demande du sieur Jean-Antoine GULIKERS.

MESSIEURS,

Né à Maestricht, le 15 octobre 1822, le sieur Gulikers est venu faire ses études à Liège en 1833, et n'a plus quitté cette ville depuis cette époque. Il s'y est allié à une famille honorable, a été nommé, en 1845, traducteur juré par le tribunal de première instance, et est associé au commerce de librairie et d'imprimerie de son beau-père.

Les avis de l'autorité sont favorables à la demande du pétitionnaire, qui offre de satisfaire au droit d'enregistrement établi par la loi du 15 février 1844.

La commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

DE LEHAYE.

